

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 4 juin 2024, sur le Site extérieur de la Maison du citoyen, situé à l'arrière du 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

---

**12640, boulevard Gouin Est - Lot numéro 6 347 446 - District de La Pointe-aux-Prairies**

- Permettre l'installation d'équipements mécaniques d'une hauteur maximale de 6,2 mètres, plutôt que d'une hauteur maximale de 4 mètres, tel que prescrit à l'article 101 du Règlement de zonage RCA09-Z01, tel que modifié.

---

**À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.**

Fait à Montréal, le 14 mai 2024

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj